

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°44 du 22 octobre 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°6

DÉCISION N° 0-34086-2010/DEF/EMM/STN
portant changement de position du patrouilleur de service public « Grèbe ».

Du 14 septembre 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals ».*

DÉCISION N° 0-34086-2010/DEF/EMM/STN portant changement de position du patrouilleur de service public « Grèbe ».

Du 14 septembre 2010

NOR D E F B 1 0 5 2 2 7 2 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Directive n° 0-16082-2007/DEF/EMM/PLANIF/ -- du 31 mars 2010 (n.i. BO).
- d) Message 0001 DR 3006 -ALFAN (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°44 du 22 octobre 2010, texte 6.

Le patrouilleur de service public type Espadon 50 *Grèbe* est retiré du service actif le 8 novembre 2010 et placé en complément à cette date.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.